

SITUATIONS DANGEREUSES AU TRAVAIL : PORTRAIT D'UNE DÉCENNIE DANS UN CENTRE HOSPITALIER

Robert Bourbonnais ^a

^a Centre de santé et de services sociaux de Laval (Laval, Québec)

La présente étude trace le portrait des déclarations de situations dangereuses faites par le personnel de la Cité de la santé de Laval au cours d'une période de 10 ans, de janvier 1997 à décembre 2006. Des quelques 1829 déclarations produites, 37% concernaient des agents chimiques, physiques et biologiques, 38% se rapportaient à des contraintes ergonomiques et 25% concernaient les risques liés à la sécurité du travail. Le matériel contaminé mal disposé a été le facteur de risque le plus souvent impliqué dans les déclarations de situations dangereuses reliées aux agents biologiques dans une proportion de 73%. L'exposition aux désinfectants a été le facteur le plus cité dans les déclarations impliquant des agents chimiques et la qualité de l'environnement intérieur a été mise en cause dans 58% des déclarations portant sur les agents physiques. Plus de 60% des déclarations reliées aux contraintes ergonomiques impliquaient des équipements mal adaptés ou un aménagement inadéquat des postes de travail bureautiques. Les troubles musculo-squelettiques apparaissent comme étant les conséquences les plus susceptibles de se produire dans 77% des déclarations liées aux contraintes ergonomiques.

Introduction

La procédure de déclaration des risques associés au travail, mise en place au milieu des années quatre-vingt-dix à l'hôpital Cité de la santé à Laval, a eu pour effet de canaliser les efforts de prise en charge de la prévention avec comme objectif de réduire les accidents et les lésions professionnelles. Bien qu'il soit difficile de chiffrer l'impact réel d'une telle mesure, celle-ci a permis de donner aux travailleurs un moyen pour exercer un contrôle sur des situations dangereuses auxquelles ils sont confrontés au travail.

La présente étude trace le portrait des déclarations faites par le personnel de l'hôpital au cours d'une période de 10 ans, soit de janvier 1997 jusqu'à décembre 2006. L'étude visait à documenter les types de situations dangereuses déclarées en milieu hospitalier, la nature et la fréquence des facteurs de risques présents, les conséquences probables des situations déclarées et les raisons de la non-conformité aux règles internes et aux normes reconnues.

Méthodologie

La procédure de déclaration des risques associés au travail (plus tard appelée « déclaration de situations dangereuses ») implantée au début de l'année 1994 dans l'établissement (nbre employés : 3000) découle directement de la politique de gestion des risques adoptée quelques mois auparavant par la direction générale. C'est une procédure qui permet à l'employé de déclarer par écrit une situation de travail qui peut mettre en danger sa santé et son intégrité physique. Cette procédure permet au supérieur immédiat d'être informé d'une situation dangereuse touchant un ou plusieurs de ses employés au moyen d'un court formulaire. Elle décrit le rôle et les responsabilités des uns et des autres et fixe des modalités de gestion de ces risques (délai, niveau du risque, support du service SST, etc.).

Un système simple de collecte de données (saisie et traitement) de base Access a été créé dès le départ : le SIGRL (système d'information de gestion sur les risques et les lésions). D'autres logiciels (CHUM paie, Logibec, etc.) sont ve-

nus, par la suite, supporter cette banque de données.

Depuis 1995, les informations issues du formulaire de déclaration des situations dangereuses sont colligées et saisies dans SIGRL. Diverses données statistiques sont produites pour être éventuellement incluses dans les rapports annuels SST de l'établissement. La totalité des données de cette étude provient des rapports SST déposés annuellement à la direction générale ^(1,2,3,4).

Résultats

De janvier 1997 à décembre 2006, quelques 1829 déclarations de situations dangereuses ont été produites (ou enregistrées) par les travailleurs de l'établissement (tableau 1). De celles-ci, 37% concernaient des agents chimiques, physiques et biologiques, 38% se rapportaient à des contraintes ergonomiques et 25% concernaient les risques liés à la sécurité du travail.

Contraintes ergonomiques	695 (38%)
Contaminants	677 (37%) (chimiques 8%, physiques 8%, biologiques 21%)
Sécurité	457 (25%)

Depuis 1997, à l'exception de cette première année, le nombre annuel moyen de déclarations s'est maintenu autour de 180 avec une pointe en 2000, soit 314 déclarations. Cette hausse, cette année là, s'explique par un plan d'action ambitieux mis en place pour contrer les piqûres d'aiguille accompagné d'un plan de communication qui visait la déclaration de situations dangereuses reliées à ce problème (figure 1).

L'analyse de l'évolution des déclarations au cours de la décennie montre que les trois classes de risques (ergonomiques, contaminants et sécu-

rité) étaient, au début, en des proportions fort différentes; celles-ci ont par la suite convergé vers des proportions assez identiques, soient entre 30 et 40% des déclarations pour chaque classe. Ceci est particulièrement apparent au cours des six dernières années (figure 2).

Au niveau des déclarations impliquant des agents chimiques, physiques ou biologiques (N = 677), ce sont celles reliées aux contaminants biologiques avec risque probable d'infection qui ont été les plus fréquentes dans une proportion de 57% (tableau 2).

Agents chimiques	146 (21%)
Agents physiques	147 (22%)
Agents biologiques	384 (57%)

L'analyse de ces déclarations au cours de la décennie montre que les trois types d'agents impliqués (chimiques, physiques et biologiques) ont évolué d'une manière différente : les agents biologiques ont connu une baisse importante et continue (de 52% à 16%) au cours de cette période, tandis que les agents chimiques se sont maintenus dans des proportions entre 4% et 10%. Pour leur part, la proportion des déclarations portant sur les agents physiques semble connaître une remontée depuis les 4 dernières années (figure 3).

Le matériel contaminé mal disposé a été le facteur de risque le plus souvent impliqué dans les déclarations de situations dangereuses reliées aux agents biologiques, ceci dans une proportion de 73%. Pour leur part, l'exposition aux substances chimiques (notamment les désinfectants) a été le facteur le plus cité dans les déclarations impliquant des agents chimiques. La qualité de l'environnement intérieur (taux de ventilation, confort thermique, humidité, bruit et éclairage) a été mise en cause dans 58% des dé-

clarations portant sur les agents physiques. Plus de 60% des déclarations reliées aux contraintes ergonomiques impliquaient des équipements mal adaptés ou un aménagement inadéquat des postes de travail bureautiques, le reste des déclarations portant surtout sur la manipulation et le transport de charges lourdes, les efforts excessifs des membres supérieurs et le transfert des clients. Les espaces restreints, l'encombrement des lieux, les planchers inégaux et glissants ainsi que les équipements défectueux ou mal entretenus ont été mis en cause dans 46% des déclarations liés à la sécurité. Les patients confus ou agressifs représentent un facteur de risque important lié à la sécurité du personnel avec une fréquence de déclaration de 20%. On a noté d'ailleurs, depuis les 5 dernières années, une augmentation des situations d'agression de la part de la clientèle (tableau 3).

En ce qui concerne les conséquences probables des facteurs de risque identifiés dans les déclarations au cours de cette période, les troubles musculo-squelettiques (TMS) apparaissent comme étant celles les plus susceptibles de se produire dans 77% des déclarations liées aux contraintes ergonomiques et dans 5% de celles reliées à la sécurité. Le risque de contamination ou d'infection par du matériel contaminé mal disposé est évident dans toutes les déclarations liées aux agents biologiques. Enfin, les malaises, inconforts et la baisse de productivité sont les conséquences les plus probables liées à une mauvaise qualité de l'environnement intérieur dans la classe des agents physiques.

L'analyse des données sur les exigences de conformité et de confort reliés aux déclarations a montré que celles-ci portent surtout sur les standards de confort et de bien-être (>50%), tandis que les dérogations aux règlements, normes et lois sont en régression. Par contre, on observe depuis ces dernières années une augmentation des dérogations aux politiques, règles et normes de pratiques internes. On estime aussi que plus de 80% des déclarations reçues au

cours de cette décennie ont bénéficié de solutions d'atténuation ou d'élimination du problème dans un délai inférieur à 30 jours. De plus, les demandes d'expertises en hygiène du travail et en ergonomie sont en croissance, atteignant pour l'année 2006 un taux d'intervention de 65%, soit dans plus de 3 déclarations sur 5.

Discussion

Ces quelques résultats sur les risques associés au travail présentés dans cette étude montrent qu'il est important de mettre en place un système d'information efficace, c-à-d adapté pour l'organisation afin qu'il puisse servir non pas à des fins de traitement statistique pour des agences externes, mais d'abord et avant tout, à servir localement c'est à dire au niveau des établissements eux-mêmes. Un tel système et d'autres, comme par exemple le registre des postes de travail ou la vérification interne, sont des outils précieux destinés aux gestionnaires et aux travailleurs de l'organisation. C'est avec ce genre d'information que s'élaborent les plans d'action et les interventions efficaces pour prévenir les accidents de travail et les maladies professionnelles. L'identification, l'anticipation, l'évaluation et la maîtrise des facteurs de risque constituent des éléments fondamentaux de tout système managérial en santé et sécurité du travail.

Pour qu'un système de déclaration de situations dangereuses puisse fonctionner au sein d'un établissement de santé, l'expérience a montré qu'il doit d'abord être accepté et appuyé par tous les acteurs de l'organisation. Un tel système doit être facilement accessible et exempt de toutes ambiguïtés quant à son utilisation. Pour qu'il puisse survivre et remplir le rôle qu'il doit jouer dans la prévention des risques, la résolution des problèmes identifiés doit s'opérer, sans quoi un tel système finira par être rejeté. Comme mentionné plus haut, il suffit parfois d'en faire la promotion et de l'utiliser à bon escient pour que la pression interne débouche sur des décisions et des actions visant l'élimination des

risques, ceux notamment qui paraissent difficile à gérer. En ce sens, il constitue un outil de gestion en SST très efficace.

Mais un tel système comporte aussi des faiblesses et des zones d'incertitudes. Parmi celles-ci, il faut noter les difficultés reliées à la perception des risques versus la réalité. Ce sont les travailleurs qui déclarent et, dans ce sens, la perception du risque est souvent entachée d'incertitude, d'où la nécessité d'une démarche objective d'évaluation des situations de travail par des ressources compétentes et désintéressées. Le climat de travail, les champs de responsabilités, de même que la transparence des informations sont également des facteurs à tenir compte dans l'utilisation de cet outil. De plus, l'efficacité de cet outil comporte un revers : on peut vouloir l'utiliser à d'autres fins qui ne sont pas toujours compatibles avec les objectifs de prévention. Enfin, la mise en place d'un système de collecte et de traitement de données peut poser certaines difficultés pour une organisation n'ayant pas les ressources suffisantes au niveau informatique et technique.

Conclusion

Cette étude révèle qu'il est important pour une organisation d'avoir un système lui permettant de connaître et d'anticiper les risques à la santé et la sécurité des travailleurs afin de mieux les gérer. Un système de déclaration des risques associés au travail, supporté conjointement par l'employeur, les travailleurs et les associations accréditées, contribue à fournir une image réelle et continue des besoins et des préoccupations locales en santé et sécurité du milieu de travail.

Références

1. **SIGRL (système d'information sur les risques et les lésions)**. *Statistiques périodiques sur les risques (rapport)*. Cité de la santé de Laval, 1997-2006.
2. **Service de santé et sécurité du travail** : *Bilan annuel. Santé et sécurité du travail 2004*. DRH (CSSSL-CSL), septembre 2005.
3. **Service de santé et sécurité du travail** : *Bilan annuel. Santé et sécurité du travail 2000*. DRH (CSL), juin 2001.
4. **Service de santé et sécurité du travail** : *Bilan annuel. Santé et sécurité du travail 1999*. DRH (CSL), juin 2000.

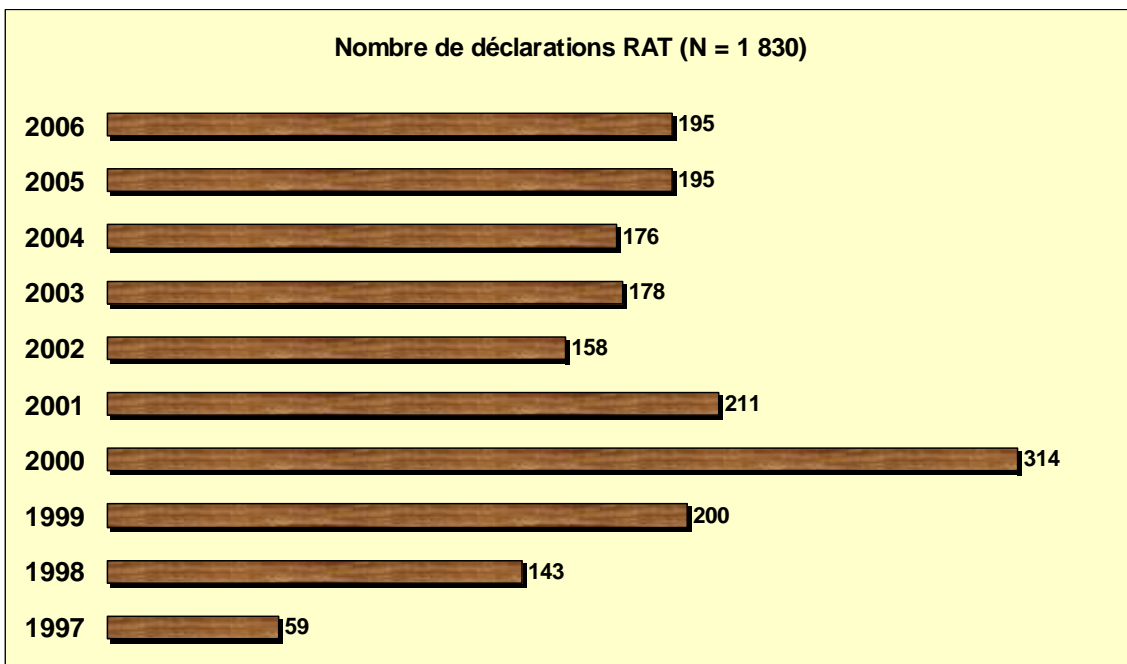


Figure 1 : Nombre annuel de déclarations de situations dangereuses (1997-2006)

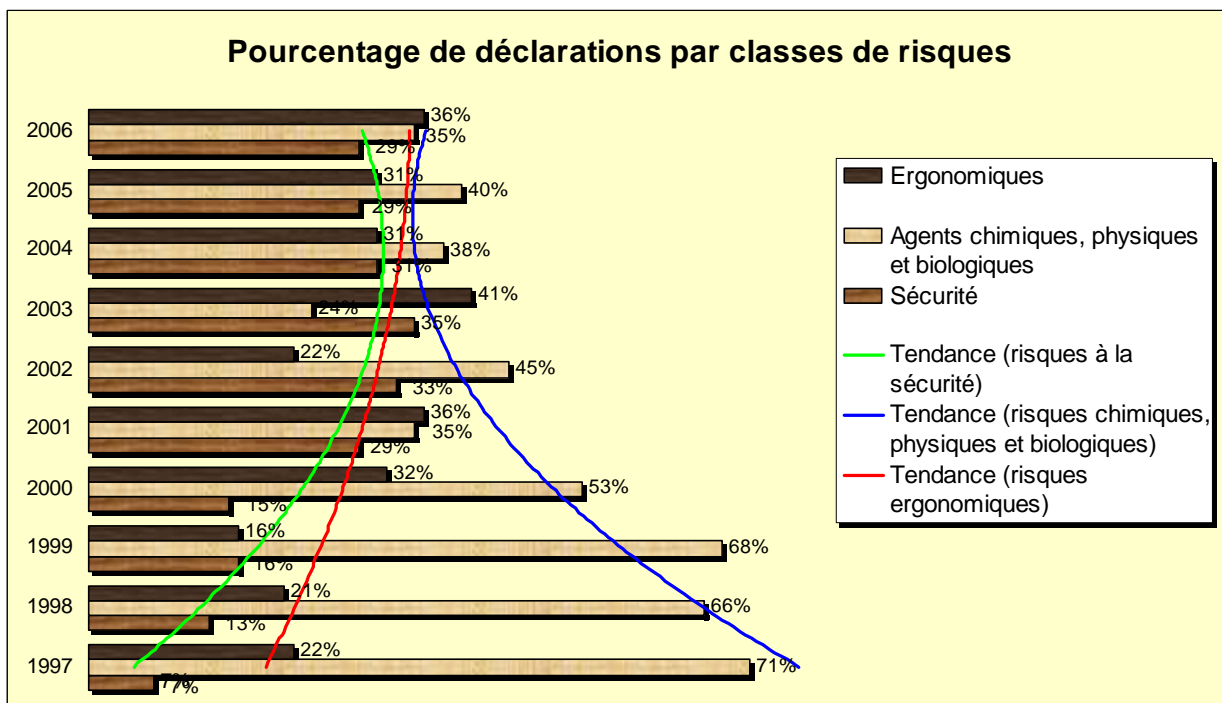


Figure 2 : Tendances des pourcentages annuels des déclarations de situations dangereuses par classes de risques (1997-2006)

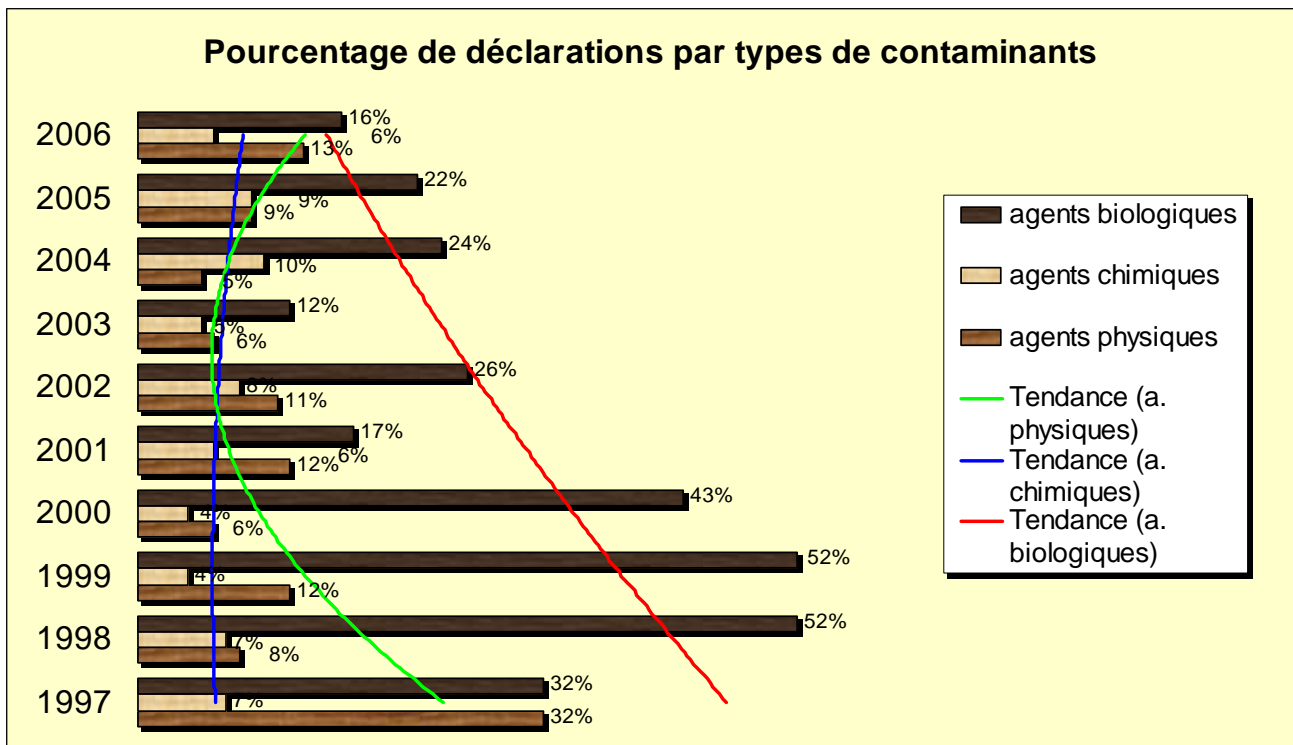


Figure 3 : Tendances des pourcentages annuels des déclarations de situations dangereuses par types d'agents (chimiques, physiques et biologiques) (1997-2006)

Tableau 3		
Facteurs de risque et conséquences probables contenus dans les déclarations 1997 – 2006 (N _{total} = 1829)		
Classes de risques (proportion des déclarations)	Objets des déclarations (proportion des facteurs de risque)	Conséquences probables (proportion des déclarations)
<p>Sécurité (25%) N = 457</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Espace restreint/encombrement23% • Patient confus/agressif20% • Plancher/surface dangereux, inégal, glissant13% • Équipement défectueux/mal entretenu/dangereux10% • Stationnement glacé/non sécuritaire7% • Entrée/sortie/accès dangereux7% • Objet en mouvement, ascenseur/escalier, détenu, chute à déchets/à linges, procédure de travail non respectée, utilisation d'objet tranchant, etc. 20% 	<ul style="list-style-type: none"> - Coincement/heurt/collisions28% - Chute/glissade22% - Agression21% - Frappé par/contre16% - TMS5% - Atteinte psychologique, coupé par, infection, contamination radioactive, aggravation cond. pers., etc.8%
<p>Ergonomie (38%) N = 695</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Équipement inadéquat/mal aménagé/mal adapté (porto-lift, chaise, civière, lit, table d'examen, bouchon, récipient, tube, appareil cuisine, chariot, tabouret, comptoir, table, écran, outil, etc.)36% • Poste de travail bureautique inadéquat26% • Manipulation/transport charge lourde12% • Aménagement inadéquat (espace/local/rampe)9% • Effort excessif membre supérieur (ouvrir contenant, pression manuelle, armoires trop hautes, filières trop remplies, soulèvement d'objet, etc. ..6% • Transfert/déplacement/manipulation client6% • Travail répétitif, condition pers., travail sous hotte, etc...5% 	<ul style="list-style-type: none"> - TMS77% - coincement/heurt/collision12% - chute, coupure/éraflures, aggravation cond. pers., brûlure, allergie, etc.....11%

Tableau 3 (suite)		
Facteurs de risque et conséquences probables contenus dans les déclarations 1997 – 2006 (N _{total} = 1829)		
Classes de risques (proportion des déclarations)	Objets des déclarations (proportion des facteurs de risque)	Conséquences probables (proportion des déclarations)
<p>Agents chimiques (8%) N = 146</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Exposition substance chimique – désinfectants/solvants/gaz anesthésiants/etc. (voies respiratoire et cutanée).....55% • Manipulation produits chimiques (sécurité/transport/entreposage)36% • Fumée de tabac9% 	<ul style="list-style-type: none"> - Malaise, irritation, symptôme (respiratoire, cutané, oculaire systémique).....51% - Intoxication/contamination45% - évacuation d'urgence 4%
<p>Agents physiques (8%) N = 146</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de l'environnement intérieur QEI (taux de ventilation inadéquat, odeur, courant d'air, chauffage, climatisation, taux d'humidité insuffisant, etc.)58% • Bruit15% • Fuite/écoulement d'eau8% • Eau bouillante.....8% • éclairage déficient, contact électrique, rayonnement ionisant11% 	<ul style="list-style-type: none"> - Malaise, inconfort, productivité diminuée.....75% - Contamination moisissures 8% - Brûlure.....8% - Choc électrique/électrocution, etc.9%

Tableau 3 (suite)		
Facteurs de risque et conséquences probables contenus dans les déclarations 1997 – 2006 (N _{total} = 1829)		
Classes de risques (proportion des déclarations)	Objets des déclarations (proportion des facteurs de risque)	Conséquences probables (proportion des déclarations)
Agents biologiques (21%) N = 385	<ul style="list-style-type: none"> • Matériel contaminé mal disposé (aiguilles, scalpels, seringues, déchets biomédicaux, contenants, etc.)73% • Procédure non respectée (iso, labos, déchets, etc.).....15% • Contact (liquide biologique, patient infecté), présence moisissures, etc.....9% 	- Contamination, infection.....100%